

## SEANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux Mai à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 25 Avril 2017

**PRESENTS** : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Sylvie BRANSOLLE, Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX.

**ABSENTE EXCUSEE** : Sonia BROSSE (pouvoir à Pierre SOLON)

**ABSENTE** : Frédérique LAUNAY

**SECRETARE** : Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

### **RECONSTRUCTION DU CLUB 2000 ET ADJONTION D'UNE SALLE MULTI SPORTS MAITRISE D'ŒUVRE**

Pierre SOLON annonce que le dépôt du permis de construire en juin est toujours envisageable pour le moment. Un entretien entre l'architecte et l'économiste a mis en évidence qu'afin de respecter le budget prévisionnel, la salle serait réduite (16 mètres au lieu des 26 prévus). Cela restreint évidemment également les activités qui pourront y être pratiquées par exemple le badminton.

Monsieur SOLON donne lecture de la proposition d'honoraires du cabinet KMC (Ken MIMRAN CASTERA)

La tranche 1 (reconstruction du club house) s'élève à 47 550 € HT, soit 57 060 € TTC

La tranche 2 (la salle multi sports) s'élève à 27 393 € HT, soit 32 871.60 € TTC.

Les Conseillers Municipaux n'ayant décidé actuellement que la tranche 1 approuvent à l'unanimité la proposition de M. MIMRAN et autorisent M. SOLON, Maire à signer l'acte d'engagement.

Ils décident que les honoraires de la tranche 2 (27 393 € HT, soit 32 871.60 € TTC) ne seront validés que s'ils se prononcent sur la réalisation de la salle multi sports.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE**

Monsieur le Maire informe de la mise en place par le Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales de contrats de ruralité. Une enveloppe budgétaire a été déterminée à l'échelle du Vendômois. Les Conseillers Municipaux, ayant approuvé l'avant-projet présenté par l'architecte, sollicitent une subvention au titre de ce contrat pour la reconstruction du club house et l'adjonction d'une salle multi sports dont le plan de financement s'établit comme suit :

**Coût HT des travaux** : 872 661.50 €

**Coût TTC** : 1 047 194 €

Contrat régional de 4 <sup>ème</sup> génération :	180 000.00 €
Dotation de solidarité rurale (Conseil Départemental) :	50 000.00 €
ADEME :	29 000.00 €
Contrat de ruralité :	100 000.00 €
Emprunt :	200 000.00 €
Autofinancement :	488 194.00 €
	-----
TOTAL	1 047 194.00 €

La dépense est inscrite au budget primitif 2017.

## COMMISSIONS COMMUNALES

Les Conseillers Municipaux redéfinissent les commissions communales.

civilité	NOM	PRENOM	FONCTION	Délégation de Fonction	COMMISSIONS COMMUNALES groupes de travail à compétence									
					Appel d'offres	Voirie Urbanisme	Finances	BATIMENTS (Salle Paul Martinet + cimetière)	Assainissement	Fêtes et cérémonies	Communication	Relations avec associations	Plan Communal Sauvegarde	
Monsieur	SOLON	Pierre	MAIRE		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Monsieur	ROUSSINEAU	Daniel	1ER ADJOINT AU MAIRE		T	R	T	T	R	T	T			
Madame	DAGUET	Michelle	2EME ADJOINT AU MAIRE	Responsable bibliothèque	S		T			T	T			
Monsieur	JANSSEN	Nicolas	3EME ADJOINT AU MAIRE				R	R		T				
Madame	FRADET	Agnès	CONSEILLERE MUNICIPALE							T		T	R	
Madame	LAUNAY	Frédérique	CONSEILLERE MUNICIPALE		S						T		T	T
Monsieur	LEMOINE	Aurélien	CONSEILLER MUNICIPAL			T	T	T	T	T		T		
Madame	LUSSEAU	Laurence	CONSEILLERE MUNICIPALE							T				
Monsieur	BRILLARD	Jérôme	CONSEILLER MUNICIPAL			T			T	T				
Madame	DIETSCH	Marie-Christine	CONSEILLERE MUNICIPALE				T			T		T		
Madame	BROSSE	Sonia	CONSEILLERE MUNICIPALE		T					T				
Monsieur	TISSIER	Christophe	CONSEILLER MUNICIPAL		S	T		T		T				
Madame	BRANSOLLE	Sylvie	CONSEILLERE MUNICIPALE								T	T		
Monsieur	BERTIN	Judicaël	CONSEILLER MUNICIPAL			T		T	T		T	T		
Madame	NIEAUX	Marie-Laure	CONSEILLERE MUNICIPALE								T			
P = Président		R = Responsable T = Titulaire S = Suppléant		<b>POSTES A POURVOIR ▶</b>	3T+3S									

## SUBVENTIONS COMMUNALES

Après discussion, les Conseillers Municipaux décident d'allouer la somme de 30 € à chaque association non sportive et de diviser le reste de la somme allouée au budget par le nombre total de licenciés de toutes les associations sportives qui ont fait une demande, à condition qu'elles aient au préalable donné leurs rapports moral et financier.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas JANSSEN, délibère sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXCEDENT D'EXPLOITATION : **195 173.98 €**  
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : **474 936.81 €**

Assainissement :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas JANSSEN, délibère sur le compte administratif du budget de l'exercice 2016.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'état des restes à réaliser, les recettes et dépenses de l'exercice, il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

EXCEDENT D'EXPLOITATION : **41 480.05 €**  
DEFICIT D'INVESTISSEMENT : **66 534.10€**

## APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 BUDGET COMMUNAL et BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Considérant que les opérations sont régulières,
2. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
3. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
4. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre SOLON,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
  - Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente :
    - - un excédent cumulé d'exploitation de : 195 173 98 €
      - un excédent cumulé d'investissement de : 474 936.81 €
      - un solde des restes à réaliser de : néant

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement : **100 000 €**
  - Le solde disponible à l'excédent reporté d'exploitation (002) : **95 173.98 €**
- A l'article **001** excédent d'investissement : **474 936.81 €**

### AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre SOLON,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
  - Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif présente :
    - - un excédent cumulé d'exploitation de : 41 480.05 €
      - un déficit cumulé d'investissement de : 66 534.10 €
      - un solde des restes à réaliser de : néant

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- A l'excédent reporté d'exploitation (002) : 41 480.05 €
- A l'article **001** déficit d'investissement : 66 534.10 €

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Suite à l'affectation des résultats et à changement de nomenclature, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, décident de modifier les budgets primitifs de la commune et de l'assainissement.

## **INDEMNITES DES ELUS**

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, les indemnités du Maire et des adjoints sont fixées.

## **CONCERT ROMANTIQUE FINANCEMENT**

Pierre SOLON annonce que 2 sponsors ont répondu favorablement, les conseillers sont favorables à une participation à hauteur de 1000 € si le concert a lieu.

## **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Après deux votes à main levée donnant :

pour le premier (en faveur d'une augmentation ou non) : 5 voix pour ne pas augmenter, 2 abstentions et 7 voix pour l'augmentation et pour le second (valeur de l'augmentation): 7 voix pour une augmentation de 0.10 €, 3 abstentions et 4 voix contre

Les Conseillers Municipaux décident, à la majorité, de porter le tarif de la redevance d'assainissement à 2.20 € le m3 d'eau consommée et de passer le forfait pour les non consommateurs de 5 € à 8 € pour la période 2017\*2018.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jérôme BRILLARD demande s'il est possible de tondre le terrain de football avant que les enfants de l'école n'y viennent.

La borne incendie située sur le terrain d'un particulier à Chicheray va donc être retirée, il en coûtera 3200 € si elle est repositionnée du côté pair et 3 600 € si elle est positionnée du côté impair.

La commission voirie se réunira le 20 mai à 9 heures en mairie et sur place.

Nicolas JANSSEN demande si le conseil est d'accord pour l'organisation d'un concert FESTILLESIME le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les conseillers sont d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,  
Pierre SOLON